

De la réglementation à l'action inclusive



- L'accessibilité numérique en formation consiste à lever les barrières techniques et pédagogiques pour que les interfaces (LMS, modules e-learning, ressources) soient utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif ou psychique).
- L'enjeu : garantir que chaque apprenant, puisse accéder aux savoirs avec la même autonomie que les autres.

Le cadre juridique

Le paysage réglementaire s'étoffe pour garantir l'inclusion.

RGAA 4.1 (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) : cadre français de vérification de la conformité.

EN 301549 : norme européenne pour les contenus web, les applications mobiles...

Loi de février 2005, art. 47 : elle étend les mesures d'accessibilité au secteur public et à toute entreprise privée dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 2 millions par an en France.

Directive Européenne (EAA) : depuis juin 2025, de nouvelles obligations s'appliquent aux produits et services de commerce électronique (incluant potentiellement la vente de formations).

Référentiel Qualiopi (Indicateur 26) : le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Zoom sur...

L'accessibilité en formation

Pour qu'une formation soit accessible, trois éléments doivent être alignés :

- **Le contenant (site Internet, app mobile, LMS/LXP et plugins)** : l'accès aux informations doit être possible au clavier et compatible avec les lecteurs d'écran.
- **Le contenu (activités pédagogiques réalisés avec des outils auteur)** : les modules doivent respecter une structure sémantique (titres H1, H2...), une navigation cohérente au clavier...
- **Les ressources** : les documents joints (PDF, Word, vidéos, classe virtuelle) doivent également être rendus accessibles.

Mise en accessibilité numérique : les étapes

Audit : tester les parcours avec le clavier seul et/ou installer un lecteur d'écran NVDA.

Déclaration d'accessibilité : page sur le site/LMS indiquant le niveau de conformité. Indiquer un délai pour la mise en accessibilité en cas de non-conformité.

Signalement : afficher un canal (email ou formulaire) pour que les apprenants puissent signaler les difficultés d'accès.

Formation : sensibiliser les concepteurs pédagogiques et les administrateurs du LMS.

Schéma pluriannuel : planifier la mise en conformité de tous vos supports et réviser ses process pour intégrer l'accessibilité dès la conception.

« Le conseil de l'expert »

Intégrez les obligations d'accessibilité numérique dans les contrats et demandez une déclaration de conformité ou un ACR (*Accessibility Conformance Report*) à vos fournisseurs de solutions logicielles (LMS, outils auteurs) pour vérifier leur niveau réel de conformité.

Checklist AINOA des bonnes pratiques

Design et lisibilité

- Gérer les contrastes : utiliser un outil qui propose des palettes de couleur accessible, comme par exemple Contrast Finder ou CCA.
- Typographie : privilégier des polices sans empattement (Arial, Helvetica, Calibri, OpenDyslexic), aligner les textes à gauche.
- Majuscules : conserver les accents et éviter le « TOUT EN MAJUSCULES » difficile à lire.

Contenus multimédias

- Fournir des alternatives textuelles pour les images.
- Toujours intégrer des sous-titres dans les vidéos et une transcription textuelle.
- Proposer des alternatives aux activités non accessibles : ex. un QCM ou un QRM à la place d'un drag and drop.

Compréhension

- FALC (Facile À Lire et à Comprendre) : privilégier les phrases courtes et le français simplifié.
- Utiliser des pictogrammes, la langue des signes...

